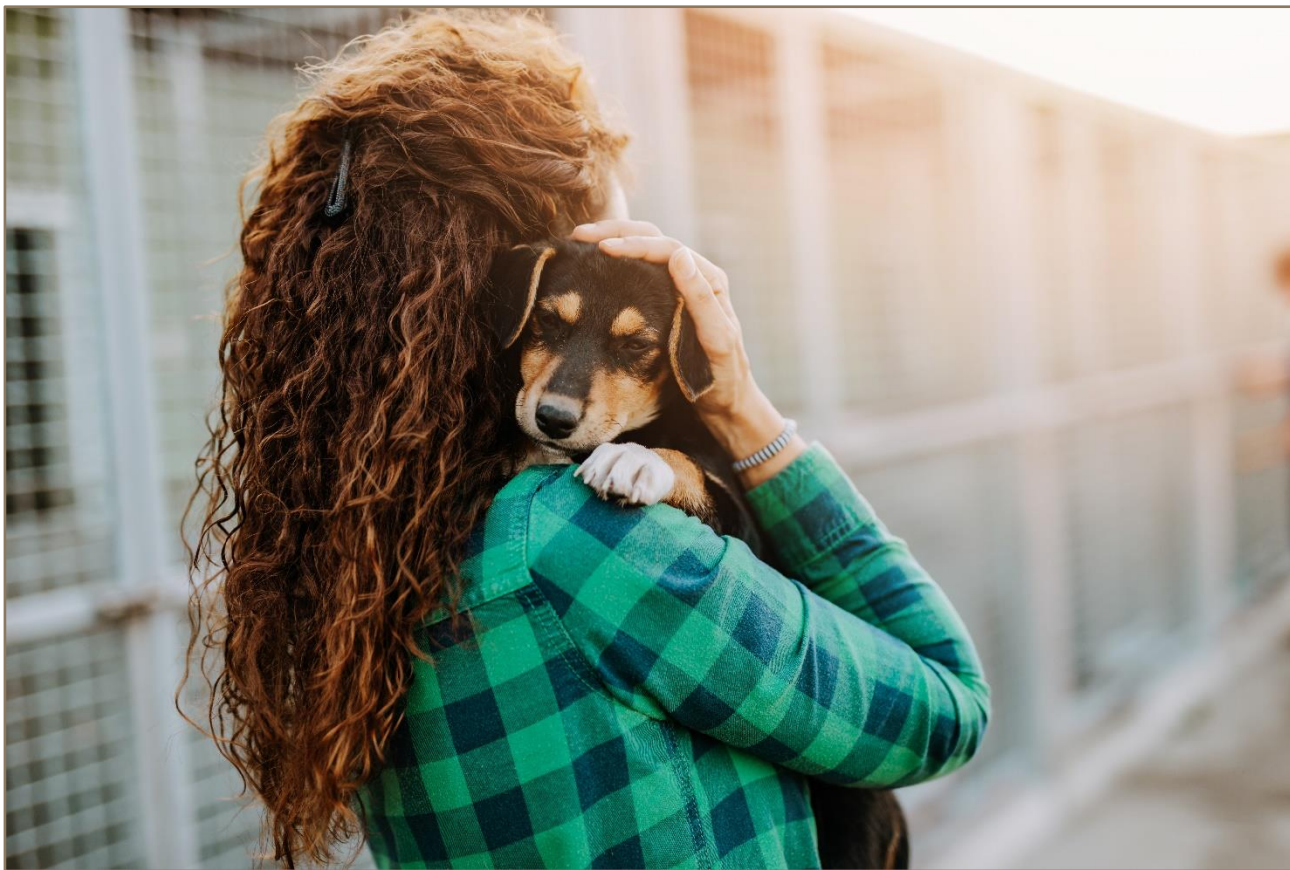


ADOPTER UN CHAT OU UN CHIEN

AUPRÈS D'UN REFUGE, D'UNE ANIMALERIE, D'UN ÉLEVEUR OU D'UN PARTICULIER :
COMMENT FAIRE LE BON CHOIX ?

— ADOPTION AUPRÈS D'UN REFUGE DE CONFIANCE

Lisez la [CAPSULE n° 63 du DAQ](#) pour de plus amples informations.



Un refuge animalier est une structure permettant l'accueil inattendu de chats, de chiens ou autres êtres animaux domestiques perdus, abandonnés par leur gardien ou nés dans la rue.

ATTENTION !

Au Québec, il existe une multitude de groupes ou d'organisations s'identifiant comme refuge pour les êtres animaux domestiques. *Savez-vous reconnaître ceux qui agissent en conformité aux lois et règlements?*

CONSEILS DE PRUDENCE

Indices révélant que le chien que vous souhaitez adopter est victime d'un enlèvement

[COMMUNAUTÉ DAQ](#)

- aucune information sur les parents du chiot
- aucun carnet de santé
- aucune preuve de tests de santé
- aucun contrat d'adoption par écrit
- aucune médaille ni enregistrement auprès de la municipalité
- aucune donnée sur le transfert d'enregistrement de la micropuce
- absence d'un lieu d'affaires ou d'une certification
- aucun enregistrement auprès du Registraire des entreprises à titre d'éleveur familial
- demande d'un dépôt par virement sans preuve écrite :
 - du versement
 - d'un contrat signé

Prenez soin de faire toutes les vérifications nécessaires avant d'adopter un être animal de compagnie sur les sites Internet.

LA FORME JURIDIQUE

Normalement, un refuge est enregistré comme « personne morale sans but lucratif », c'est-à-dire qu'il est un **organisme sans but lucratif** (OSBL).

Il peut même parfois être enregistré comme **organisme de bienfaisance**. Il est important de savoir que ce n'est que sous cette forme juridique qu'il pourra émettre des reçus pour fins d'impôt aux donateurs. Il est aussi enregistré auprès de [Revenu Québec](#), puisqu'il doit produire une déclaration de revenus.

- ▶ Pour vérifier la constitution d'une organisation, rendez-vous sur le [site web du Registraire des entreprises](#).
- ▶ Pour vous assurer que l'organisme auquel vous souhaiteriez faire un don est enregistré comme organisme de bienfaisance, consultez la [liste des organismes](#) accessible dans le site du gouvernement du Canada.

LES PERMIS

La Loi BÉSA¹ ainsi que son *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens*² établissent certaines règles encadrant la garde des chats et des chiens. Le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (MAPAQ) est responsable de leur application.

Un refuge ayant la garde de 15 chats ou chiens et plus doit détenir un **permis** émis par le MAPAQ. Il en est de même lorsqu'un refuge souhaite transférer un être animal vers un nouveau lieu de garde.

L'organisme doit également posséder les permis nécessaires émis par la **ville ou municipalité** où il opère ses activités.





JE NE SUIS PAS UN BIEN !

☑ LES INSTALLATIONS ET LE MODE OPÉRATIONNEL

Un refuge dispose généralement d'un bâtiment qui consiste en un lieu d'hébergement physique dont l'adresse est publique pour permettre aux adoptants de visiter l'établissement et de rencontrer l'être animal mis en adoption. En général, un refuge :

- ⇒ a une main-d'œuvre principalement constituée de bénévoles;
- ⇒ dépend essentiellement des contributions (dons) de la population ou d'ententes avec des villes ou municipalités pour agir comme contrôleur animalier;
- ⇒ a une entente avec un médecin vétérinaire, ou une clinique, afin de fournir les soins de santé aux êtres animaux, conformément au guide « Normes pour les refuges d'animaux de compagnie » de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)³;
- ⇒ procède à la stérilisation de l'être animal avant sa mise en adoption;
- ⇒ fournit le carnet de santé de l'être animal et les factures émises par le médecin vétérinaire à l'adoptant;
- ⇒ conclut des contrats d'adoption écrits.

IMPORTANT !

Renseignez-vous sur un refuge avant de l'encourager financièrement ou d'y adopter un être animal.



Un REFUGE DE CONFIANCE :



- ✓ ne menace pas les citoyens ou les organisations de défense des êtres animaux;
- ✓ ne demande pas de verser de l'argent sans vous avoir permis de rencontrer l'être animal en adoption et avoir conclu un contrat écrit;
- ✓ ne place pas d'annonces sur les plateformes de petites annonces en ligne;
- ✓ ne fait pas de pression pour que vous envoyiez de l'argent rapidement ni pour que vous adoptiez sur-le-champ;
- ✓ n'utilise pas de photos copiées sur Internet⁴;
- ✓ ne procède pas à la livraison de l'être animal;
- ✓ ne met pas en adoption des chiots provenant d'éleveurs;
- ✓ ne recherche pas de familles d'accueil pour y faire de la reproduction;

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez faire une recherche sur le site web du MAPAQ pour savoir si un [refuge possède les permis nécessaires](#) ou pour vérifier si un [refuge a contrevenu à la Loi BÉSA](#) au cours des 24 derniers mois. Au-delà de ce délai, il est nécessaire de produire une [demande d'accès à l'information](#) au MAPAQ.

— ADOPTION DANS UNE ANIMALERIE



Les êtres animaux qui sont offerts à l'adoption dans les animaleries sont nés et ont été élevés dans différents endroits avant d'être confiés à l'animalerie. Certaines animaleries offrent des êtres animaux élevés dans des conditions de vie non conformes à la Loi BÉSA, par exemple :

- ☑ sans accès à suffisamment d'eau et de nourriture;
- ☑ dans des conditions insalubres;
- ☑ isolés de tout contact avec l'extérieur et d'autres êtres animaux domestiques ou êtres humains.

Il y a des endroits où les femelles sont forcées de donner naissance de façon excessive, et ce, jusqu'à leur épuisement.

De telles conditions peuvent avoir des conséquences graves pour l'être animal, qui peut développer d'importants troubles de santé et de comportement.





SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Certains endroits au Québec, dont la ville de Montréal, permettent aux animaleries d'offrir des êtres animaux en adoption seulement si ces êtres proviennent de refuges.

Avant d'adopter un être animal dans une ANIMALERIE, il est donc important de bien vous informer sur ses origines et les conditions dans lesquelles il est né et a été gardé, notamment :

- sa provenance :
 - ▶ vient-il d'un ÉLEVAGE ou d'un REFUGE? lequel?
 - ▶ qui sont ses parents, s'ils sont connus?
- où a-t-il vécu jusqu'à présent?
- quel niveau de socialisation lui a-t-on offert?
- quel est son état de santé?
- a-t-il des antécédents familiaux?



— COMMENT CHOISIR UN ÉLEVEUR ?

ATTENTION À LA FRAUDE

En premier lieu, dans le cas d'un être animal de race pure, assurez-vous que l'éleveur est enregistré auprès du *Club canin canadien (CCC)* ou auprès de l'*Association féline canadienne (AFC)*. Consultez leurs pages web pour trouver des éleveurs certifiés dans les régions du Québec⁵ :



- ↳ [Liste des chiots/Puppy List \(CCC\)](#)
- ↳ [Éleveurs/Breeders \(AFC\)](#)

Il est aussi important de vérifier si la personne qui offre l'être animal en adoption est enregistrée auprès du [Registraire des entreprises du Québec](#) à titre d'éleveur familial.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Vous pouvez vérifier si le tribunal a déclaré l'éleveur coupable d'une infraction à la Loi BÉSA sur le site du [MAPAQ](#).



! **ATTENTION** aux éleveurs qui mettent en adoption un chiot de moins de 8 semaines.

Les êtres animaux doivent passer suffisamment de temps avec leur mère et avoir été socialisés avec d'autres êtres animaux pendant une bonne période avant d'être adoptés.⁶



! **ATTENTION** aux éleveurs qui refusent de vous montrer le lieu où vit l'être animal ou qui ne vous posent aucune question concernant vos aptitudes à répondre à ses besoins.

Obtenez le plus d'information possible auprès de l'éleveur sur l'état de santé de l'être animal, ses antécédents familiaux, sa provenance, ses conditions de vie, les moyens de socialisation offerts aux chatons ou chiots de la portée, etc.¹

! **ATTENTION** Refusez de signer un contrat d'adoption qui prévoit l'échange de votre chaton ou chiot qui tombe malade par un autre en santé. **Exigez une clause où l'éleveur doit vous rembourser les frais de santé.**



Il est essentiel que le contrat d'adoption contienne des dispositions sur la santé de l'être animal, par exemple en cas de maladies infectieuses et génétiques.⁸ Pour de plus amples informations sur le choix d'un éleveur responsable, nous vous invitons à **cliquer** sur l'icône suivante :



Devenir famille d'accueil pour un REFUGE

La famille d'accueil d'un être animal de refuge a pour principale vocation de **s'assurer du bien-être de l'être animal en attente de sa famille permanente**. Elle n'a aucune visée commerciale.

Cet engagement :

- ▶ requiert d'offrir stabilité, confort, sécurité, socialisation et affection à l'être animal;
- ▶ s'accompagne du soutien d'une équipe qui œuvre dans l'intérêt de l'être animal;
- ▶ n'implique pas la prise en charge des frais de vétérinaire (qui sont la responsabilité du refuge);
- ▶ exclut totalement la reproduction à des fins lucratives (l'être animal est déjà stérilisé);
- ▶ permet de libérer des places en refuge et ainsi de sauver plus d'êtres animaux;
- ▶ offre les meilleures conditions de vie temporaires à l'être animal qui attend son foyer pour la vie.



Devenir famille d'accueil pour un ÉLEVAGE À VISÉE COMMERCIALE

Les chiennes dédiées à la reproduction ne sont pas toutes sous la garde de l'éleveur ou du particulier qui en tire des revenus. Certaines chiennes peuvent être **confiées à une famille d'accueil**.

Les responsabilités de la famille d'accueil doivent être établies dans un contrat écrit. Les familles d'accueil doivent être conscientes de la portée de cet engagement. Souvent, ce n'est qu'une fois le contrat signé qu'elles en mesurent les limitations et implications.



Après la signature d'un contrat, des problèmes de santé ou émotifs chez la chienne, ou juridiques, peuvent émerger. La famille d'accueil, qui connaît, aime et côtoie la chienne de près, peut les déceler mieux que l'éleveur ou le particulier.

À première vue, le contrat peut sembler convenable et même attrayant. Cependant, les contraintes et obligations qu'il prévoit ne doivent pas être prises à la légère. Les différends ne sont pas rares entre la famille d'accueil et l'éleveur ou le particulier, et ils risquent d'affecter la santé et le bien-être de la chienne. **Il est donc fortement recommandé [d'obtenir de l'information juridique avant de signer le contrat](#), et ce, pour assurer une vie sans souci à la chienne et à sa famille, d'accueil et permanente.**

En général, la famille d'accueil :

- est responsable des frais de vétérinaire (l'éleveur paie parfois les coûts de nourriture);
- doit, à plusieurs reprises, au fil des gestations, remettre la chienne à l'éleveur pour plusieurs mois;
- est souvent séparée de la chienne pendant les premières années;
- peut, tout comme la chienne, développer des liens profonds et souffrir de ces multiples séparations;
- peut habituellement adopter la chienne sans frais, une fois que celle-ci ne peut plus avoir de portées (ou devient stérile);
- n'est pas considérée comme étant la famille première de l'être animal;
- ne figure pas sur les certificats d'adoption, d'enregistrement, etc.;
- n'a aucun droit de regard sur les portées. (p. ex. elle pourrait avoir des soucis concernant la santé ou le comportement de l'être animal);
- doit souvent déboursier pour les soins que nécessite la chienne;
- doit savoir que la reproduction augmente le risque d'atteinte à la santé de la chienne (éclampsie, tumeurs mammaires, ...) et vieillit celle-ci prématurément.

S'INFORMER

AVANT
DE SIGNER